Association MAM
Association Loi 1901
Siège social : Lou Paradou
Quartier Les Ferrages
83170 TOURVES

PKF
AUDIT CONSEIL

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

Audit Conseil Expertise, SAS
Membre de PKF International
101, rue de Miromesnil
75008 PARIS

17, Boulevard Cieussa
13007 MARSEILLE

Audit Conseil Expertise, SAS
Membre de PKF International
101, rue de Miromesnil
75008 PARIS

17, Boulevard Cieussa
13007 MARSEILLE

Association MAM
Association Loi 1901
Siège social : Lou Paradou
Quartier Les Ferrages
83170 TOURVES

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2017

A l'assemblée générale des membres de l'Association MAM,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association MAM relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'association

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les documents adressés aux membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

En application de la loi, nous vous signalons que notre rapport n'est pas daté dans le délai de 15 jours en raison de la communication tardive de documents.

Fait à Marseille, le 16 mai 2018

Le Commissaire aux comptes,

Audit Conseil Expertise, SAS
Membre de PKF International



Guy CASTINEL

Annexe au rapport sur les comptes annuels - Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BILAN ACTIF

Actif

Rubriques	Montant brut	Dépréciation	Montant net N	Montant net N-1
Capital souscrit non appelé				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Terrains	90 500	174	90 326	90 426
Constructions	917 937	181 577	736 359	773 843
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	96 959	32 771	64 189	50 156
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Autres participations	1 020		1 020	1 020
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	15		15	15
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Actif immobilisé	**1 106 431**	**214 522**	**891 909**	**915 461**
Stocks de matières premières, d'approvisionnements				
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stock de marchandises				
Avances, acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés	1 062		1 062	222
Autres créances	1 822		1 822	2 608
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	66 604		66 604	69 692
Charges constatées d'avance	358		358	1 216
Actif circulant	**69 846**		**69 846**	**73 737**
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion (actif)				
TOTAL	**1 176 277**	**214 522**	**961 755**	**989 198**

BILAN PASSIF

Passif

Rubriques	Montant net N	Montant net N-1
Capital social ou individuel		
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	360	360
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	423 604	427 532
RESULTAT DE L'EXERCICE	**40 555**	**(3 929)**
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Capitaux propres	**464 519**	**423 964**
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres fonds propres		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Provisions pour risques et charges		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	300 439	317 430
Emprunts et dettes financières divers	178 735	224 328
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 765	17 492
Dettes fiscales et sociales	1 894	1 715
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	3 156	1 656
Produits constatés d'avance	2 247	2 613
Dettes	**497 236**	**565 234**
Ecart de conversion (passif)		
TOTAL	**961 755**	**989 198**

COMPTE DE RESULTAT

Rubriques	France	Export	Montant N	Montant N-1
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	141 414		141 414	130 750
Chiffre d'affaires net	**141 414**		**141 414**	**130 750**
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprise sur amortissements et provisions, transfert de charges			9 213	322
Autres produits			67 315	51 021
Produits d'exploitation			**217 941**	**182 092**
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variations de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			16 382	16 930
Autres achats et charges externes			72 139	57 058
Impôts, taxes et versements assimilés			6 151	5 415
Salaires et traitements			15 985	12 948
Charges sociales			6 901	6 416
Dotations aux amortissements sur immobilisations			46 578	45 771
Dotations aux provisions immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges				
Autres charges			28	110
Charges d'exploitation			**164 165**	**144 648**
RESULTAT D'EXPLOITATION			**53 776**	**37 444**
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers de participation				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			391	375
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Produits financiers			**391**	**375**
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées			13 538	41 748
Différences négatives de change				

Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Charges financières			13 538	41 748
RÉSULTAT FINANCIER			(13 147)	(41 373)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS			40 629	(3 929)
Rubriques	France	Export	Montant N	Montant N-1
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Produits exceptionnels				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			74	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Charges exceptionnelles			74	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL			(74)	
Participation des salariés au résultat de l'entreprise				
Impôt sur les bénéfices				
TOTAL DES PRODUITS			218 332	182 468
TOTAL DES CHARGES			177 777	186 396
BÉNÉFICE OU PERTE			40 555	(3 929)

Valorisation du bénévolat = 16 346.10 heures * 9.76 € = 159 537,94 €

PRINCIPES COMPTABLES, METHODES D'EVALUATION

Les comptes annuels de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables, dans le respect du principe de prudence et de l'indépendance des exercices, et en présumant de la continuité de l'exploitation et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais d'accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus / sont inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire / dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Constructions	10 à 40 ans
Agencements et aménagements des constructions	** ans
Installations techniques	5 à 10 ans
Matériels et outillage industriels	5 à 10 ans
....	4 à 10 ans

b) Titres immobilisés

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

c) Titres de placements

- Non applicable

d) Stocks

- Non significatif

e) Provisions réglementées

- Non applicable

f) Créances et dettes

Les créances sont comptabilisées pour leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

CHARGES A PAYER

Montant des charges à payer inclus dans les postes de bilan suivants :

Rubriques	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	300 439
Emprunts et dettes financières divers (1)	178 735
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 006
Dettes fiscales et sociales	490
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	
TOTAL	**488 670**

Récapitulatif des emprunts :

Noms	< 1 an	> 1 et < 5 ans	> 5 ans
F.T. 520 €	520.00		
Z.A 7 200 €			7 200.00
C.J 114 629.23 €	22 381.66	92 247.57	
P.C 10 000 €			10 000.00
S 3 520.00 €	1 296.00	2 224.00	
S 593.71 €	593.71		
H.N 2271.77 €	1 980.00	291.77	
D.I 30.000 €		30 000.00	
R.N 10 000.00 €	10 000.00		
Total : 178 734.71 €	36 771.37	124 763.34	17 200.00

Emprunt bancaire : 299 618.41 € dont 17 675.54 € à moins d'un an, 77 216.47€ de 1 à 5 ans et 204 726.40 € à plus de 5 ans.

PRODUITS ET AVOIRS A RECEVOIR

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Immobilisations financières	
- Créances rattachées à des participations	
- Autres immobilisations financières	
Créances	
- Créances clients et comptes rattachés	90
- Autres créances	90
dont avoirs à recevoir	
Valeurs mobilières de placement	
Disponibilités	
TOTAL	180

VENTILATION DE L'EFFECTIF DE L'ENTREPRISE

Par effectif salarié, on entend l'ensemble des personnes ayant un contrat de travail et rémunérées directement par l'entreprise.

Par personnel mis à disposition, on entend personnel intérimaire et le personnel détaché ou prêté par l'entreprise.

Rubriques	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Ingénieurs et cadres	1	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés		
Ouvriers		
TOTAL	1	

Le nombre d'heure de bénévolats pour 2017 s'élève à 16 346.10 heures.
Valorisation du bénévolat = 16 346.10 heures * 9.76 € = 159 537,94 €

IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

Immobilisations

Rubriques	Montant début exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Montant fin exercice
Frais d'établissement et de développement				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains	90 500			90 500
Constructions sur sol propre	540 000			540 000
Constructions sur sol d'autrui	377 937			377 937
Installations techniques et outillage industriel				
Installations générales, agencements et divers	69 943	9 598		79 541
Matériel de transport	500	13 429		13 929
Matériel de bureau, informatique et mobilier	3 490			3 490
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Total des immobilisations corporelles	1 105 397	23 027		1 105 397
Participations	1 020			1 020
Autres titres immobilisés	15			15
Prêts et autres immobilisations financières				
Total des immobilisations financières	1 035			1 035
TOTAL	1 106 432	23 027		1 106 432

Situation et mouvements de l'exercice des amortissements techniques (ou venant en diminution de l'actif)

Rubriques	Montant début exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Montant fin exercice
Frais d'établissement et de développement				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains	74	100		174
Constructions sur sol propre	60 842	13 500		74 342
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions inst. générales, agencements et aménagements des constructions	83 251	23 984		107 235
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Installations générales, agencements et divers	20 545	8 073		28 617
Matériel de transport	500	224		724
Mat de bureau et informatique, mobilier	2 732	698		3 430
Emballages récupérables et divers				
Total des amortissements sur immobilisations corporelles	167 944	46 578		214 522
TOTAL	167 944	46 578		214 522

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Nature	France	Export	Total
Participation activité Associative	1 530.00		1 530.00
Goûter	8 493.60		8 493.60
Participation Frais De Séjour	131 370.00		131 370.00
TOTAL	141 393.60		141 393.60